

## Pourquoi l'éolien ?

### La situation énergétique mondiale

Le réchauffement climatique est aujourd'hui avéré. Les activités industrielles ont modifié les grands équilibres naturels de la Terre, notamment son atmosphère. Le stock de nos ressources fossiles est limité et devient l'enjeu de conflits politiques et économiques.

Le protocole de Kyoto (1997) constitue un premier cadre mondial pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> en encourageant la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. Le but de ces énergies est double : diversifier le bouquet énergétique national, diminuer la part des énergies fossiles et la dépendance de la France important ces ressources fossiles.

La France accueillera et présidera la 21<sup>ème</sup> conférence des parties (COP21) de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques du 30 novembre au 15 décembre 2015. L'enjeu est de taille : les pays pourraient signer un accord historique global qui permettrait de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et limiter la hausse des températures.

### L'énergie éolienne, une technologie fiable et mature

Les services recherche et développement des constructeurs améliorent sans cesse les performances des éoliennes. Les modèles actuellement installés ont généralement une puissance nominale d'au moins 2 MW.

L'accueil sur le réseau de cette production d'électricité est de mieux en mieux maîtrisé : les éoliennes tournent 80 % du temps avec un facteur de disponibilité de 98 % et leur production est connue à l'avance grâce aux modèles de prévision météorologique.

La France possède le deuxième gisement éolien d'Europe et l'existence de trois grands régimes de vent décorrélés permet d'assurer une régularité de la production. De plus, la production éolienne est globalement plus importante en hiver qu'en été, ce qui correspond à nos besoins de consommation électrique saisonniers.

## Qui est ABO Wind?

Avec trois agences à Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Wind développe des projets éoliens sur tout le territoire français depuis 2002. Soutenue par un groupe solide et indépendant, la société ABO Wind a développé et mis en service 19 parcs éoliens en France soit 244 MW d'électricité propre. La production issue de ces éoliennes représente l'équivalent de la consommation annuelle de la ville de Nantes.

Le métier d'ABO Wind est la réalisation de parcs éoliens «clés en main», c'est-à-dire la conception, la construction et l'exploitation, allant jusqu'au démantèlement en fin de vie du parc éolien.



Parce que l'éolien est une énergie de territoire, ABO Wind développe main dans la main ses projets éoliens avec les acteurs locaux. Cela se traduit par une communication et une concertation étroites tout au long du développement de ses projets. De la même façon, ABO Wind met tout en œuvre pour qu'une fois en fonctionnement les retombées économiques des parcs éoliens restent au niveau local. Fin 2014, ABO Wind a mis en service en Loire Atlantique son sixième parc éolien financé par des particuliers, sur les communes de Couffé et Mésanger.

Son implication pour l'actionnariat local est le gage d'un réel développement durable.

[www.abo-wind.fr](http://www.abo-wind.fr)



### Responsable du projet

Gaël Millet  
02.51.72.63.74  
millet@abo-wind.fr

### Responsable de la communication

Cristina Robin  
05.34.31.13.43  
robin@abo-wind.fr



# Projet éolien de Saint-Hilaire-du-Maine

## Réunion publique

Le projet sera présenté par ABO Wind lors d'une réunion publique organisée le lundi 14 décembre 2015, à 20h à la salle des fêtes de Saint-Hilaire-du-Maine.

## Bulletin d'information

Novembre 2015

### Étapes clés du projet

#### Réalisation des études (Sept. 2013 – Nov. 2014)

- Volet écologique  
Sept. 2013 : Début des expertises sur site  
Mai 2014 : 1<sup>ère</sup> expertise zones humides  
Juill. 2014 : Fin des expertises faune/flore  
Oct. 2014 : Identification fine des zones humides

- Volet acoustique  
Fév. 2014 : 1<sup>ère</sup> série de relevés sonométriques  
Mai 2014 : 2<sup>ème</sup> série de relevés sonométriques  
Août 2014 : Comparaison de plusieurs modèles

- Volet paysager  
Fév. 2014 : Prédiagnostic  
Juin 2014 : 1<sup>ers</sup> photomontages

- Études annexes  
Nov. 2013 : Montage du mât de mesure de vent  
Juin 2014 : Étude d'impact sur l'aéroport de Laval  
Nov. 2014 : Étude hydrogéologique

#### Analyse des variantes (Nov. 2014 – Juillet 2015)

Lors de la démarche de concertation du projet, plusieurs scénarii ont été évalués et comparés, en fonction de critères environnementaux, paysagers, patrimoniaux mais aussi techniques, réglementaires et économiques.

Ces scénarii intègrent également les sensibilités locales mises en avant lors des phases de concertation. Les variables doivent répondre aux objectifs suivants :

- Optimisation du potentiel éolien (dépendant de l'emplacement des éoliennes et de la puissance installée) ;
- Inscription paysagère favorable (prise en compte des éléments structurants du paysage) ;
- Respect d'une distance d'éloignement de 500 m des habitations ;
- Recherche du moindre impact acoustique.

Le scénario retenu au regard de ces critères a ensuite été décliné en variantes, étudiées afin de rechercher le moindre empiètement sur les habitats naturels au besoin de protection marquée pour la création des accès.

Ces phases d'analyse permettent d'aboutir à un projet final de moindre impact sur les plans environnemental, paysager et patrimonial, et qui soit techniquement et économiquement réalisable.



### Procédure d'instruction

Dans le cadre du développement du projet de la ferme éolienne de Saint-Hilaire-du-Maine, ABO Wind a déposé deux demandes administratives nécessaires à la réalisation du parc éolien le 24 septembre 2015 :

#### ■ L'autorisation d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

Le dossier est instruit par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine (DREAL). L'Autorité Environnementale est saisie pour avis dans le cadre de l'instruction du dossier. Une enquête publique est organisée suivant les dispositions du code de l'Environnement (voir page 3 du bulletin d'information). Le délai d'instruction de ce dossier est de 10 mois. La décision d'autorisation revient au Préfet.

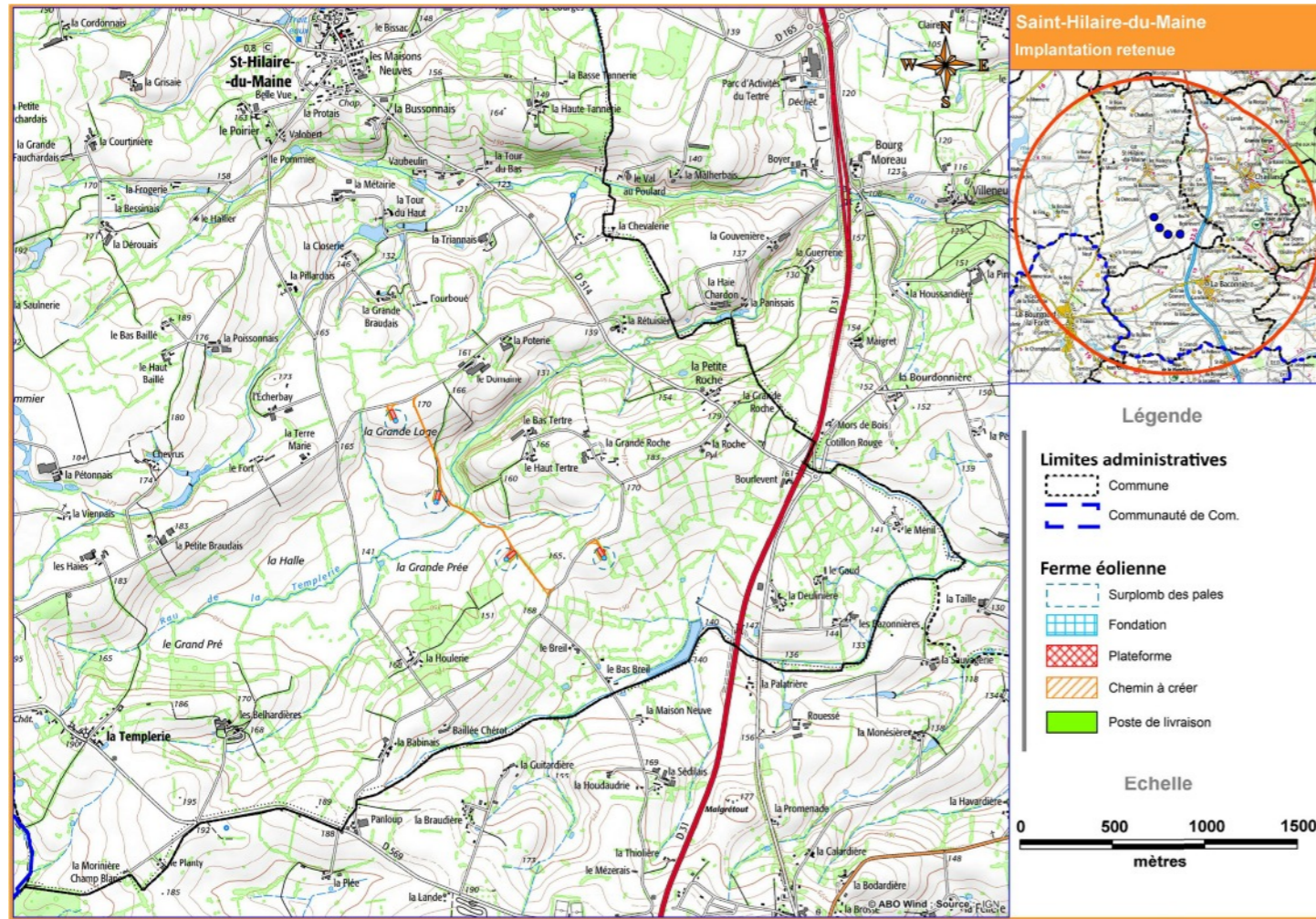
#### ■ Le permis de construire :

La demande de permis de construire est déposée en mairie. Sa délivrance relève de la compétence de l'Etat. L'instruction de ce dossier est supervisée par la Direction Départementale des Territoires. Le délai d'instruction est de 10 mois. La décision d'autorisation revient également au Préfet.

### Quelques chiffres

Nombre d'éoliennes : 4 GE 120 – 2,75 MW  
Hauteur de mât des éoliennes : 110 mètres  
Longueur des pales : 60 mètres  
Puissance totale : 11 MW  
Production estimée : 32 millions de kWh par an, ce qui couvre la consommation domestique annuelle de 6.700 personnes, soit approximativement le tiers de la consommation d'électricité de la Communauté de Communes de l'Ernée (chauffage compris)  
Rejets de CO<sub>2</sub> évité : 10.000 tonnes par an  
Durée de vie des éoliennes : environ 25 ans  
Distance de raccordement prévisionnelle : 11,6 km (distance au poste source d'Ernée)

## Implantation et photomontages



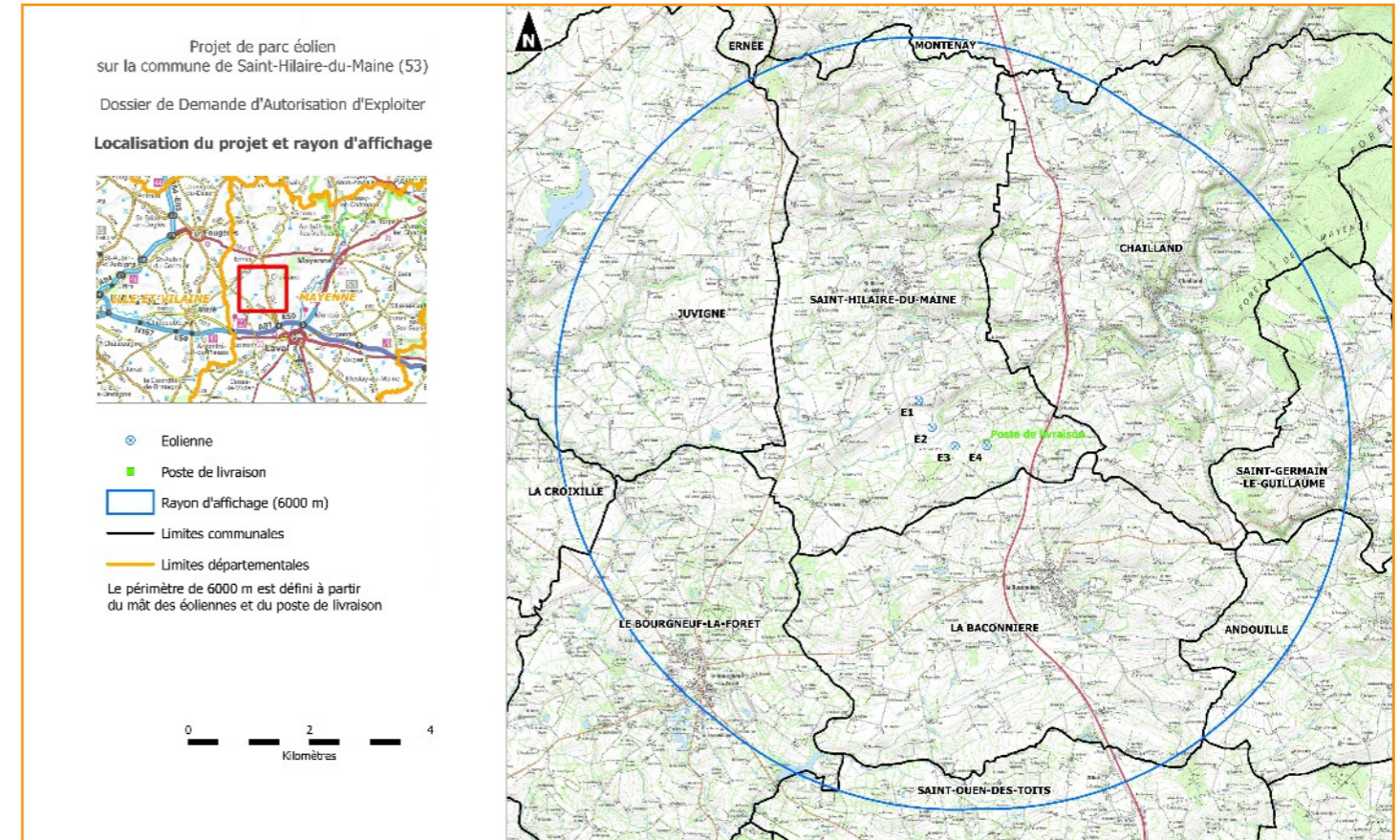
### Vue depuis le cimetière de la Templierie



### Vue depuis le hameau de Vaubelin



## Plan de localisation



## L'enquête publique

L'enquête publique est organisée dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'Autorisation d'Exploiter.

### Qu'est ce qu'une enquête publique ?

L'enquête publique est la procédure au cours de laquelle le public est invité à donner son avis sur le projet. Elle permet à la fois d'informer les personnes concernées, de recueillir leurs appréciations, suggestions et contrepropositions, postérieurement à l'étude d'impact, afin de permettre à l'autorité compétente de disposer de tous les éléments nécessaires à son information. Elle est ouverte à tous sans aucune restriction.

Lors de l'enquête publique, le dossier de demande d'autorisation complet est à disposition du public.

### Déroulement de l'enquête

La préfecture ordonne l'ouverture de l'enquête par arrêté préfectoral :

- Le tribunal administratif de Nantes désignera le commissaire enquêteur
- Périmètre : Saint-Hilaire-du-Maine + communes dans un rayon de 6 km

- Affichage : dans toutes les mairies du périmètre et sur le site du projet
- Durée : 1 mois, courant 2016
- Dates des permanences : non connues à ce jour, elles seront précisées dans l'arrêté d'ouverture d'enquête publique
- Consultation du dossier : possible aux heures d'ouverture des mairies
- Registre d'enquête : permet la consignation des avis des personnes souhaitant s'exprimer sur le projet. Correspondances et échanges oraux possibles avec le commissaire enquêteur

### Rapport et conclusion

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur :

- Rédige un rapport relatant le déroulement de l'enquête et analysant les observations reçues
- Conclut par un avis personnel motivé, qui peut être favorable, favorable avec condition(s) ou défavorable
- Dispose d'un mois pour remettre son rapport à la préfecture de la Mayenne

Rapport et conclusions seront rendus publics et consultables en préfecture et en mairie durant un an.